

SÉRIE DE MÉMOIRES « L'APPRENTISSAGE PAR LA PRATIQUE » : ÉDITION N° 2.

IMPLIQUER LES ACTEURS RELIGIEUX ET TRADITIONNELS DANS LA PRÉVENTION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES : ENSEIGNEMENTS TIRÉS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE FINANCÉES PAR LE FONDS D'AFFECTATION SPÉCIALE DES NATIONS UNIES POUR L'ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES

Photo: Lancement des activités du projet à Narok, Kenya. Crédit: CREAW, Kenya

Contexte

Les acteurs religieux et traditionnels sont de plus en plus reconnus comme des éléments clés dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, et essentiels à l'atteinte de l'objectif de développement durable n° 5 d'ici 2030. Les acteurs religieux (par ex., les chefs et organisations religieux officiels et non officiels) et traditionnels (par ex., les chefs, les guérisseurs traditionnels, les chefs de tribus, les aînés, les belles-mères et les tantes) peuvent avoir une influence sur les programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles de plusieurs manières. Bien que ces acteurs puissent promouvoir des croyances, des normes et des pratiques qui soutiennent et favorisent la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, ils peuvent également encourager celles qui entravent la prévention et même inciter et légitimer certaines formes de violence. Leur pouvoir et leur influence ne peuvent être ignorés, notamment en raison de la place unique qu'ils occupent au sein des foyers et des communautés.

La recherche dans le domaine de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles¹ a mis en lumière plusieurs

points d'entrée et raisons appelant à la collaboration avec les acteurs religieux et traditionnels. Ces derniers, en tant que figures d'autorité et gardiens des rituels communautaires et domestiques ainsi que des coutumes ancrées dans la foi et la tradition, peuvent **favoriser l'accès aux différentes communautés**. Les acteurs religieux et traditionnels ont un **capital social et exercent une influence**, notamment en ayant accès aux fonds, aux bâtiments et aux institutions pouvant être utilisés dans le cadre des interventions de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Enfin, ces acteurs possèdent des atouts uniques, à savoir **des connaissances et des compétences** liées aux textes sacrés, aux rituels et aux prières qui soutiennent les croyances, les normes et les pratiques fondées sur la foi et la tradition. Leur aptitude à faciliter le dialogue avec les communautés, les collectivités locales et les États fait que la mobilisation de ces acteurs peut avoir des répercussions très étendues. Cependant, les recherches sur le rôle des acteurs religieux, et notamment celui des acteurs traditionnels, dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles sont quelque peu limitées.

¹ Pour consulter la documentation sur les différents types d'implication des chefs religieux, voir Palm, S. and Eyber, C. (2019), « Pourquoi la religion ? Utilisation des mécanismes religieux pour éradiquer la violence contre les enfants », mémoire (Washington D.C., de l'incubateur Ending Violence against Children (EVAC) de la Joint Learning Initiative on Faith and Local Communities).

À propos de ce mémoire

Ce mémoire vise à explorer les raisons et le mécanisme de l'implication des acteurs religieux et traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, en s'appuyant sur les expériences de 10 organisations de la société civile (OSC) mettant en œuvre des projets de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans différents pays et contextes avec l'aide du financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale de l'ONU). Le mémoire présente les contributions uniques que les OSC peuvent apporter dans ce domaine et tente de combler le manque de connaissance en synthétisant les enseignements tirés par les OSC. Il vise

également à formuler des conseils et des recommandations pratiques à l'intention des praticiens ayant recours à ces acteurs dans leurs interventions, ainsi qu'à celle des donateurs finançant des projets de prévention religieux.

Les conclusions présentées s'appuient sur l'analyse d'évaluations externes finales et de rapports de projet, ainsi que sur des discussions de groupe avec les praticiens des OSC eux-mêmes. En adoptant une approche qualitative et inductive, les auteurs mettent en relation les réflexions des 10 OSC avec la documentation existante sur les acteurs religieux et traditionnels, afin de souligner comment l'apprentissage par la pratique peut enrichir l'état de l'art sur la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.



Photo: L'AMREF travaille avec les filles pour prévenir les MGF en travaillant avec la communauté et la spiritualité dirigeants en Tanzanie.
Crédit: AMREF Tanzania

Études de cas

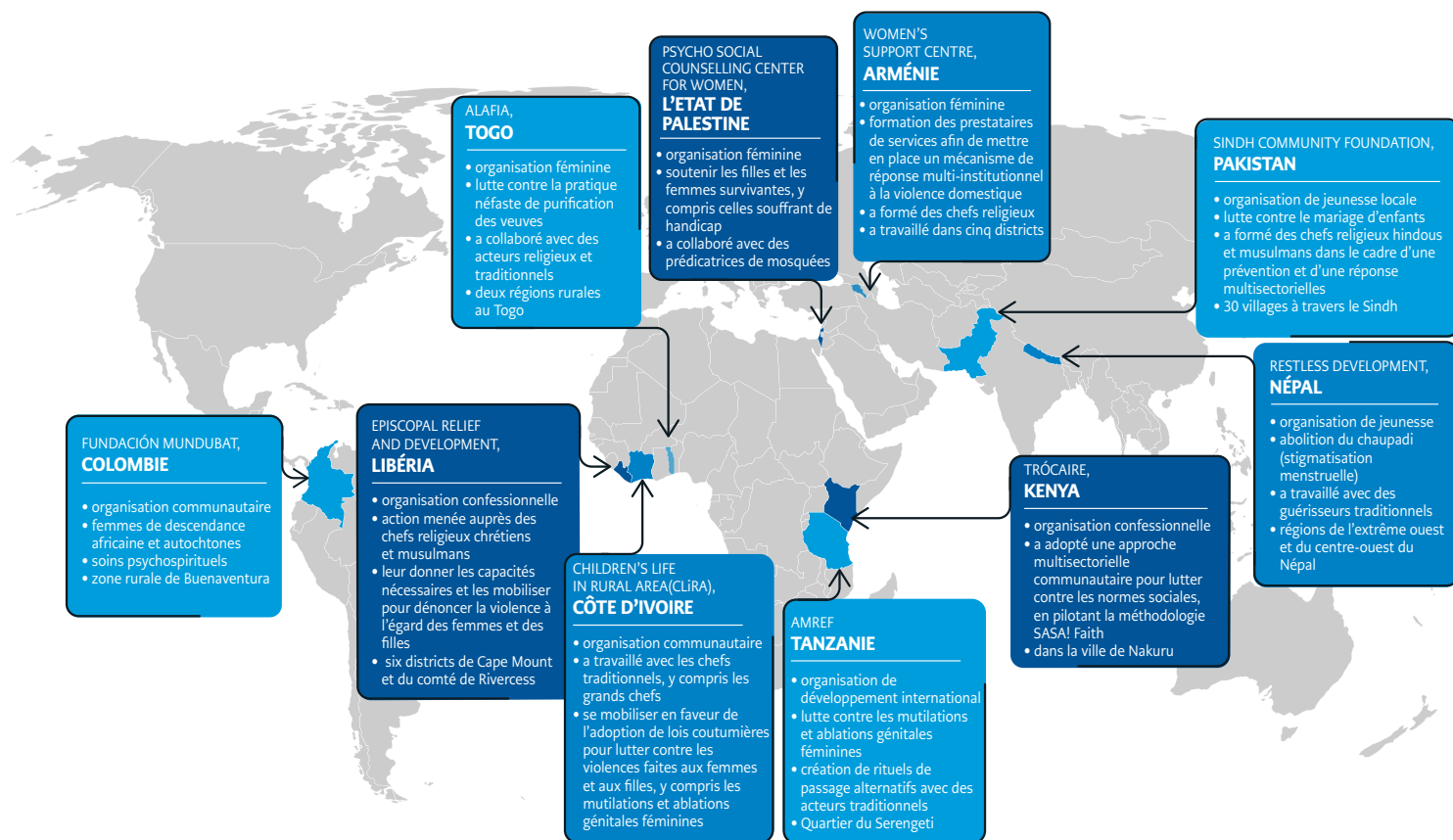
Les cas sélectionnés correspondent à 10 projets réalisés dans 10 pays différents collaborant de diverses manières avec des acteurs religieux et traditionnels en Afrique, en Asie du Sud-Est et centrale, en Amérique latine et au Moyen-Orient. Les projets sélectionnés ont également été menés par différents types d'OSC : trois qui s'identifient comme des organisations féminines, deux organisations confessionnelles, deux organisations de jeunesse et trois organisations de développement. Ces différentes identités ont permis aux organisations de collaborer avec des acteurs religieux et traditionnels à travers divers points d'entrée. Les projets sont axés sur plusieurs formes de violence à l'égard des femmes et des filles, notamment la stigmatisation menstruelle (*chhaupadi*, au Népal), les mutilations et ablations génitales féminines (MAGF) (Tanzanie), les pratiques coutumières néfastes de veuvage (Togo) et la violence contre des groupes spécifiques de femmes, comme les femmes autochtones et les femmes d'ascendance africaine (Colombie) et les femmes et filles handicapées (L'Etat de Palestine). Les montants des subventions pour les projets varient de 54 000 dollars à 1 million de dollars. Cette diversité de projets et d'OSC

reflète la nature axée sur la demande de l'approche du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies en matière d'octroi de subventions.

Les 10 projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies montrent que les OSC sont idéalement placées pour collaborer avec les acteurs religieux et traditionnels et leur offrir la possibilité de devenir des alliés potentiels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Les mobilisations des acteurs religieux et traditionnels par les OSC diffèrent tant au niveau de leurs capacités que des mécanismes qu'elles déploient : elles peuvent élaborer des réponses sur mesure, coordonnées et flexibles qui s'adaptent à la situation et placent les femmes et les filles, y compris celles les plus à risque dans la société, au centre des interventions (voir figure 1 pour plus de détails). Cependant, l'examen a révélé qu'il n'existe pas de formule de collaboration unique avec ces acteurs, et les enseignements tirés de ces 10 projets soulignent la nécessité de faire appel à des approches et des organisations diverses pour mener à bien cette mission.

FIGURE 1:

10 projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies visant à impliquer des acteurs religieux et traditionnels



Pourquoi ces OSC ont-elles impliqué des acteurs religieux et traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?

La plupart des 10 projets menés par les OSC montrent que la foi et la culture forment des systèmes de croyances extrêmement complexes qui façonnent les valeurs associées à la violence à l'égard des femmes et des filles et sont fréquemment transmises de génération en génération. Les enseignements tirés par les OSC ont confirmé une grande partie des conclusions émises dans la documentation quant à l'importance de l'implication des acteurs religieux et traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles². En outre, les OSC concernées ont constaté que ces acteurs exercent une influence sur les attitudes de la communauté à l'égard de la violence à l'égard des femmes et des filles d'au moins quatre manières différentes.

- **Ils sont les gardiens des lois coutumières³**, en particulier dans les régions éloignées, précaires ou touchées par le conflit, où ils peuvent représenter le seul moyen d'accès à la justice pour les femmes et les filles. Par exemple, au Togo, l'organisation féminine Alafia, dont la mission est d'éradiquer la pratique néfaste de purification des veuves, a collaboré avec des chefs spirituels

traditionnels adhérant à des lois ancestrales spécifiques qui exigent que les veuves se soumettent à une cérémonie de purification sexuelle avant qu'elles ne soient réintégrées dans la communauté.

- **Ils sont les gardiens de la culture et influencent les normes sociales** qui sous-tendent la violence à l'égard des femmes et des filles. Les acteurs traditionnels jouent souvent des rôles clés en tant que gardiens de la culture et décideurs des normes officiels ou officieux, transmettant les pratiques néfastes à la génération suivante, et en particulier à leurs filles. Par exemple, au Népal, l'organisation Restless Development a cherché à collaborer avec des guérisseurs traditionnels, des belles-mères et des aînées de la communauté, qui ont une grande influence sur la pratique néfaste du *chhaupadi*, qui interdit aux femmes et aux filles tout contact social durant leurs menstruations, pendant lesquelles elles sont considérées « impures ».

Des phénomènes comme le chhaupadi sont si intimement liés à la culture d'une communauté que ses membres se mettent immédiatement sur la défensive si seuls des arguments juridiques sont avancés. Il existe des problèmes à plusieurs niveaux qui entravent une discussion libre et ouverte. Ces problèmes doivent être appréhendés avant toute tentative d'amélioration.
Restless Development, rapport final, p. 66)

² Pour un examen de la documentation, veuillez consulter la synthèse plus détaillée sur le centre d'apprentissage du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies : Le Roux, E. et Palm, S. (2021), L'apprentissage par la pratique : Impliquer les acteurs religieux et traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

³ Par exemple, les coutumes ou pratiques acceptées par les membres d'une communauté comme ayant force de loi en raison d'un usage établi de longue date

Photo: Des filles lors d'une activité contre les MGF en Tanzanie. Crédit: AMREF Tanzania



- Ils sont les « détenteurs de rituels sacrés » : dans les régions où la population est peu alphabétisée et où la plupart des gens ne peuvent pas lire les textes sacrés, les rituels peuvent être considérés comme faisant davantage autorité que les textes. Alafia a pu constater ce phénomène au Togo, où le refus par une veuve de se soumettre aux cérémonies de purification sexuelle néfastes est considéré comme une offense aux dieux et un manque de respect aux ancêtres. Dans de tels cas, les femmes et les filles elles-mêmes peuvent accepter des pratiques néfastes et faire confiance aux « détenteurs de rituels » faisant autorité par crainte de représailles spirituelles. Ainsi, l'influence des chefs traditionnels et les croyances des femmes et des filles peuvent se renforcer mutuellement et rendre difficile l'élimination des pratiques néfastes.
- Ils sont liés aux systèmes politiques et économiques : en ce qui concerne la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, il est essentiel de prendre en compte la foi et la culture non seulement en tant que telles, mais aussi parce qu'elles sont profondément liées aux systèmes socio-politiques et juridiques dans certains pays. Dans certains contextes, les systèmes religieux sont mêlés à la politique et aux discours patriarcaux de manière à former un lien idéologique néfaste qui porte davantage atteinte aux femmes ; par exemple, en L'Etat de Palestine, l'organisation Psycho-social Counseling Center for Women (PSCCW) est parvenue à la conclusion, sur la base de premières analyses, que la religion peut être utilisée pour soutenir la culture patriarcale ou les intérêts politiques en éloignant les femmes de la vie publique ou en les empêchant de résister aux abus ou au mariage forcé.

Dans plusieurs contextes dans lesquels les projets ont porté leurs fruits, certaines formes de violence à l'égard des femmes et des filles (par ex., le mariage des enfants au Pakistan et les mutilations et ablations génitales féminines en Tanzanie) étaient déjà interdites, mais pourtant pratiques courantes. En d'autres termes, **les lois à elles seules ne suffisent pas pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles**, et les acteurs religieux et traditionnels peuvent jouer un rôle important en rejetant ou en soutenant ces lois.

Comment ces OSC ont-elles collaboré avec les acteurs religieux et traditionnels ?

Les praticiens ont impliqué les acteurs religieux de nombreuses manières.

- L'adhésion immédiate de ces acteurs aux interventions de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles est cruciale, et pour y parvenir, certains projets ont cherché dès le départ à ouvrir le dialogue avec les grands acteurs

religieux. Cette stratégie s'est avérée payante, en particulier dans les régions où il existe des structures religieuses hautement hiérarchisées et centralisées. Par exemple, au Liberia, l'organisation Episcopal Relief and Development a constaté que l'implication précoce des hauts chefs religieux de la capitale a engendré une participation beaucoup plus importante des chefs religieux locaux des comtés lors des activités d'intervention ultérieures contre la violence à l'égard des femmes et des filles, et a permis d'obtenir officiellement le soutien des institutions. Cette expérience s'est confirmée en Arménie, où le manque de soutien de la part des hautes institutions religieuses n'a pas permis au Women's Support Center de former les chefs religieux. D'autre part, dans certains contextes, **l'implication précoce de chefs religieux plus progressistes** au lieu ou en plus des hauts chefs s'est également avérée efficace, notamment en L'Etat de Palestine, où le PSCCW a commencé avec des prédicatrices, qui ont progressivement renversé la hiérarchie religieuse dominée par les hommes et créé un espace pour le projet de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

- **Un premier bilan et une compréhension commune des causes profondes de certaines formes de violence ou de pratiques néfastes sont essentiels.** Afin de s'assurer que les projets démarrent sur cette base de compréhension mutuelle, les organisations ont impliqué les acteurs religieux et traditionnels en **ouvrant un dialogue** et en les intégrant dans l'élaboration des supports adaptés à l'intervention. Par exemple, l'organisation de jeunesse Restless Development au Népal, qui lutte contre la pratique de l'« exil menstruel » du *chhaupadi*, a entamé plusieurs dialogues préliminaires entre le personnel du projet et les chefs religieux, puis entre les chefs religieux et les communautés sur les origines profondes de cette pratique. Le but de ce dialogue était de **retirer le caractère sacré qui entoure la pratique néfaste et qui est utilisé pour justifier le préjudice**. Ce processus a permis d'effectuer un premier bilan de la situation et de parvenir à une compréhension commune des croyances qui sous-tendent la pratique (et à une stratégie commune vers une solution).

Nous abordons des questions liées au concept de la violence et de son lien avec les concepts religieux, [mais aussi] l'égalité, la justice et les façons d'éviter la discrimination et la violence envers autrui. Ici, en Palestine, nous allons à la mosquée et nous choisissons quelques exemples du Coran pour en discuter avec [les prédicatrices]. Cette méthode s'est révélée particulièrement efficace pour faire évoluer leur mentalité, pour cerner leur vision des relations entre hommes et femmes, et pour déterminer comment ces concepts peuvent être intégrés dans leurs discussions avec d'autres femmes fréquentant la mosquée.

Discussion de groupe du PSCCW, 30 novembre 2020

- **Amener les acteurs religieux à changer leur propre état d'esprit avant de remettre en question les normes sociales néfastes a été perçu comme une étape essentielle.** Par exemple, l'organisation confessionnelle Trócaire au Kenya, en adaptant la méthodologie SASA! Faith, a constaté que certains chefs religieux au Kenya étaient disposés à dénoncer la violence en général, mais pas spécifiquement la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle a donc cherché à **former et accompagner ces chefs sur le long terme**, tout en élaborant un système selon lequel un membre de l'équipe du projet accompagnerait un chef religieux lorsqu'il s'exprimerait publiquement sur la violence et fournirait des indications supplémentaires ou aiderait à répondre aux questions de la communauté. Certains projets ont révélé que le fait de **recourir à des textes sacrés de manière critique mais respectueuse** était un autre moyen de changer les mentalités en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, en L'Etat de Palestine, le PSSCW a collaboré avec des prédicatrices dans des mosquées afin de souligner le lien entre les problèmes de violence et les normes sociales néfastes souvent étayés par la religion, tout en avançant d'autres concepts basés sur la foi et tirés du Coran, comme l'égalité et la justice. Cependant, la place centrale qu'occupent les textes sacrés écrits dans de nombreuses religions ne signifie pas que le travail de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles doit être uniquement basé sur les livres, en particulier dans les milieux où l'alphabétisation est faible. Au Liberia, par exemple, l'organisation Episcopal Relief and Development a dû considérablement adapter son programme afin d'en tenir compte dans certaines régions. Le programme a finalement fait appel à **diverses méthodes d'apprentissage par l'expérience**, s'appuyant sur des méthodes participatives comme le jeu de rôle et le récit, plutôt que la lecture et l'écriture. Les cartes illustrées FAMA (pour Facts-Association-Meaning-Action ou faits, association, signification, action), élaborées avec la contribution des chefs religieux pour stimuler le dialogue et l'apprentissage, se sont avérées particulièrement efficaces pour encourager la réflexion critique sur la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les praticiens ont impliqué les acteurs traditionnels de nombreuses manières différentes.

- **Déterminer les acteurs traditionnels qui doivent être impliqués dans les programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles :** contrairement aux chefs religieux, les chefs traditionnels forment souvent des groupes moins clairement définis et peuvent varier

considérablement d'un contexte à l'autre. **Consacrer du temps dès le départ à l'identification des acteurs traditionnels** ayant une influence sur la forme spécifique de violence à l'égard des femmes et des filles que le projet vise à prévenir, instaurer un climat de confiance et susciter un sentiment d'appropriation des objectifs peut s'avérer particulièrement payant. Par exemple, dans le cadre de sa mission d'éliminer les mutilations et ablations génitales féminines en Côte d'Ivoire, l'organisation Children's Life in Rural Areas (CLiRA) (CLiRA) a d'abord cherché à sensibiliser les chefs traditionnels des régions rurales en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Le personnel du CLiRA a pris le temps d'apprendre à connaître les communautés rurales en priorité, en s'imprégnant des réalités de leur quotidien. Il a utilisé ce que la communauté a appelé la « **diplomatie coutumière** », qui consiste notamment à se laisser être accueilli en tant qu'invité par les chefs traditionnels, à partager la nourriture ensemble et à accompagner les chefs dans leurs activités traditionnelles, ce qui est essentiel pour renforcer la confiance. Ce processus a également permis aux chefs de reconnaître de manière officielle l'importance des zones de projet, de rassurer les communautés et de favoriser l'appropriation des objectifs.

- **Trouver le bon discours à travers lequel impliquer les acteurs traditionnels** dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles peut s'avérer essentiel pour éviter les réticences : des discours centrés sur la santé publique, la loi, la religion, les droits de l'homme, la culture ou une combinaison de ceux-ci ont été utilisés par les praticiens selon leur propre expertise, et chacun avait ses forces et ses faiblesses. Certains praticiens, par exemple, ont mis l'accent sur les **avantages potentiels d'une approche plus large axée sur les droits humains pour faire évoluer les normes sociales en la reliant à des concepts similaires déjà présents dans le quotidien des personnes**, comme l'a constaté Alafia au Togo : « Dans les régions rurales [...] où l'État est mal représenté, il est difficile de faire comprendre aux gens ce que l'on entend par droits de l'homme. Pourtant, il existe des concepts et des pratiques très proches des droits de l'homme dans les normes traditionnelles [...] Ceux-ci favorisent l'intériorisation de ces concepts par les populations car ils découlent de leurs histoires, croyances et vies quotidiennes » (Alafia, rapport d'évaluation final (traduit)).
- **Présenter la culture et la tradition comme une ressource positive pour la prévention :** il a été démontré qu'une représentation positive (par exemple en faisant appel aux valeurs spirituelles fondamentales, comme celles de la justice) des programmes de prévention encourage l'adoption et le soutien de la part des acteurs traditionnels. Par exemple, en élaborant sa stratégie de soutien aux femmes et aux filles survivantes de violences en Colombie,

l'organisation Fundación Mundubat s'est inspirée des rituels autochtones et afro-colombiens en rappelant et en revendiquant les pratiques ancestrales. Les femmes ont été encouragées à se rappeler ce que leurs mères et leurs grands-mères leur avaient appris sur les moyens de guérir le corps et l'esprit. L'eau, les rivières et les plantes médicinales ont toutes été intégrées dans une **stratégie de soutien psycho-spirituel et culturellement pertinent pour les femmes et des filles ayant subi des violences**. La mise à profit de ces anciennes pratiques autochtones a non seulement permis aux femmes de se guérir du traumatisme de la violence, mais a également renforcé leur identité culturelle et leur estime de soi.

Quels sont les défis liés à l'intégration de la foi et de la tradition dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles ?

Les OSC peuvent être confrontées à des défis conséquents lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en collaboration avec des acteurs religieux et traditionnels. Les praticiens ont constaté que lorsque les OSC étaient perçues comme condamnant des pratiques spécifiques de violence à l'égard des femmes et des filles, comme le mariage d'enfants ou les mutilations et ablations génitales féminines, **les pratiques devenaient à la fois encore plus clandestines et plus néfastes pour les femmes et les filles**. De plus, les praticiens ont constaté que certains acteurs traditionnels peuvent sembler favorables en public mais continuer de soutenir des normes ou pratiques néfastes en privé, en particulier lorsque les moyens de subsistance ou le statut social sont en jeu. Par exemple, en Tanzanie, malgré des cérémonies publiques où les exciseuses abandonnent leurs outils et l'accès à d'autres opportunités de génération de revenus, certaines d'entre elles ont recommencé à exercer en secret, en partie pour des raisons financières. Le fait que le discours soit animé par des personnes extérieures a également engendré des tensions, car la résistance se rencontre généralement au niveau de la famille. Par exemple, dans certaines communautés au Népal, l'utilisation de termes juridiques (pour souligner la nature illégale d'une pratique néfaste) a provoqué une **attitude défensive sur le plan culturel ou religieux et des conflits au sein des foyers**. Dans de telles situations, les acteurs religieux et traditionnels peuvent s'opposer vivement au programme de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Les programmes de prévention de la violence peuvent poser des problèmes non seulement aux femmes et aux filles, mais aussi aux praticiens, en particulier les organisations

de défense des droits des femmes. Ces organisations ont attesté que leur mission est souvent **associée à des questions considérées comme controversées ou taboues** par les acteurs religieux et traditionnels. Ces questions concernent les droits des femmes, les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, queers et intersexes (LGBTQI), ainsi que les droits en matière de santé sexuelle et procréative, qui peuvent pousser ces acteurs à refuser de collaborer avec les organisations dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles. Elles doivent être abordées avec prudence afin d'éviter de mettre en danger les militants de première ligne. Par exemple, en Côte d'Ivoire, la CLiRA et les chefs traditionnels collaborant avec eux ont fait face à des réactions négatives, car ils étaient accusés de complicité avec la civilisation occidentale au détriment des valeurs ancestrales locales. Ces réalités complexes n'ont pas empêché l'OSC de poursuivre sa collaboration avec les acteurs religieux et traditionnels, et le principe du « agir sans nuire » a été respecté. Il a toutefois fallu examiner attentivement comment les rapports entre ces divers acteurs seraient susceptibles de se matérialiser pour éliminer tout risque.

COMMENT LA PANDÉMIE DE COVID-19 A-T-ELLE AFFECTÉ LA COLLABORATION ENTRE LES OSC ET LES ACTEURS RELIGIEUX ET TRADITIONNELS ?

Au départ, la plupart des praticiens se sont vus dans l'incapacité de poursuivre leurs actions sur place comme prévu. Ils ont d'abord réagi en essayant de répondre aux besoins immédiats des femmes et des filles, puis ils se sont finalement adaptés à l'impossibilité de rencontrer les acteurs en personne. Les programmes comptant la participation des chefs religieux et des acteurs traditionnels nécessitent souvent que les personnes concernées se réunissent en grands groupes. Malgré des difficultés pendant les premiers jours du confinement, les projets ont néanmoins **tiré parti des liens de ces acteurs avec les communautés pour atteindre les femmes et les filles** et ainsi répondre à leurs besoins immédiats, par exemple en distribuant de la nourriture et des dispositifs de protection individuelle pendant le confinement, ce qui, compte tenu du contexte et du lien factuel entre l'insécurité alimentaire et la violence à l'égard des femmes et des filles, a été considéré comme une activité de prévention en soi, en particulier dans les premiers jours de la pandémie. Peu à peu, les programmes se sont adaptés à l'impossibilité de se réunir en personne. Certains se sont adaptés en collaborant avec des stations de radio appartenant à des églises pour communiquer des messages de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, tandis que d'autres ont maintenu le contact avec les acteurs religieux et traditionnels tout en **continuant à former, accompagner et soutenir les personnes par téléphone et par le biais de plateformes en ligne**.

Enseignements tirés

Sur la base des expériences des 10 projets financés par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, les enseignements suivants sont apparus comme pertinents pour les chercheurs, les praticiens et les donateurs qui financent et mettent en œuvre des programmes de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles en privilégiant l'implication des acteurs religieux et traditionnels.

- **Pour que cette collaboration soit efficace, il est indispensable de comprendre comment les systèmes religieux fonctionnent de façon concrète et d'analyser les liens entre leurs valeurs fondamentales et la violence à l'égard des femmes et des filles.** Le changement durable et systémique est lent mais possible, et il implique de remettre en question des croyances fermement ancrées sur les relations homme-femme en collaboration avec les acteurs influents de ces systèmes.
- **La prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles nécessite d'adopter une approche multisectorielle, mais aussi de traiter les acteurs religieux et traditionnels comme des parties prenantes au sein d'un système plus large.** Cette approche permet d'intégrer les acteurs dans une démarche plus globale de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, tout en les responsabilisant vis-à-vis de leurs pairs dans d'autres secteurs. Elle permet également de décentraliser leur autorité en la plaçant au même niveau (et non au-dessus) que les autres types de pouvoir social. La mise en place de partenariats avec d'autres organisations et services gouvernementaux est également nécessaire.
- **Afin d'assurer la prévention à long terme de la violence à l'égard des femmes et des filles, il est essentiel d'impliquer les acteurs religieux et traditionnels dans les discussions sur les normes sociales ancrées et néfastes, et de ne pas se contenter de condamner ces pratiques.** Un processus d'accompagnement progressif est souvent nécessaire, avec une capacité à s'adapter à des circonstances en constante évolution. L'évolution des normes sociales ne doit pas dépendre de la bonne volonté des différents acteurs ; les conséquences négatives du non-respect des règles doivent être intrinsèques.
- **Il a été démontré qu'une représentation positive (par exemple en faisant appel aux valeurs spirituelles fondamentales, comme celles de la justice) des programmes de prévention encourage l'adoption et le soutien de la part de ces groupes dans certains contextes.** En outre, l'identification et l'adoption de principes communs dès le début entre les différents acteurs peut faciliter une compréhension commune du principe du « agir sans nuire ». Il est important de responsabiliser les acteurs religieux et traditionnels au niveau des communautés, y compris, idéalement, les organisations de défense des

droits des femmes. Cependant, la nature exacte de cette responsabilité doit être déterminée au niveau local et non imposée de l'extérieur.

- **Dans le cadre de la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, les formes de religion autochtones doivent bénéficier de la même reconnaissance et du même respect que les religions traditionnelles.** De nos jours, les croyances religieuses autochtones sont souvent considérées comme étant uniquement culturelles.
- **Les efforts se concentrent souvent sur l'implication des acteurs religieux dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles, en ignorant l'influence des acteurs traditionnels.** Une plus grande attention doit être accordée au rôle des acteurs traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.
- **Une analyse préalable plus approfondie des rôles spécifiques des acteurs traditionnels est nécessaire, en particulier en tant que gardiens des lois coutumières, par rapport à la violence à l'égard des femmes et des filles.** Comme le montre ce mémoire, cette démarche ne doit pas se limiter aux seuls chefs : un vaste nombre d'acteurs traditionnels non officiels (hommes et femmes confondus) doivent également être impliqués.
- **Une plus grande attention doit être accordée à la manière dont les différents types d'OSC peuvent collaborer efficacement avec les acteurs religieux et traditionnels dans le cadre de la violence à l'égard des femmes et des filles.** Bien que ce mémoire présente les approches de différentes organisations confessionnelles, organisations féminines, organisations internationales non gouvernementales et organisations de jeunesse, la documentation sur ce sujet reste insuffisante. Il s'agit notamment d'approfondir les recherches sur la manière dont les OSC qui cherchent à renforcer ce type de collaboration dans le cadre de la prévention multisectorielle de la violence à l'égard des femmes et des filles peuvent former de nouveaux partenariats, en particulier pour les organisations les plus modestes.
- **Les donateurs et les bailleurs de fonds doivent soutenir et plaider en faveur de politiques d'octroi de subventions et de financements pour des programmes adaptatifs durables de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.** Les bailleurs de fonds doivent soutenir des programmes qui tiennent compte du temps nécessaire pour mettre en place une collaboration efficace avec ces acteurs, qui autorisent le renforcement des capacités du personnel du projet et qui offrent suffisamment de flexibilité pour être adaptés au contexte dès le départ.
- **Davantage de recherches et d'investissements dans la recherche sont nécessaires afin d'étudier le rôle puissant des rituels, des pratiques et des cérémonies, et la façon dont ils peuvent soutenir la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles.**

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES :

Ce mémoire a été écrit conjointement par E. Le Roux et S. Palm, et fait partie d'une série de mémoires produits par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Pour consulter la synthèse plus détaillée sur laquelle ce mémoire est basé ainsi que les autres documents de la série, accédez au [Centre d'apprentissage du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies](#).

[Bibliothèque d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies](#) : accédez à plus de 100 évaluations externes finales de projets soutenus par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, y compris la plupart des projets mentionnés dans ce mémoire. Vous pouvez y effectuer des recherches par pays et par thème.

Pour en savoir plus ou formuler des commentaires sur ce produit, veuillez contacter le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes à l'adresse untf-evaw@unwomen.org.

Citation recommandée : Le Roux, E. et Palm, S. (2021), « L'apprentissage par la pratique : Impliquer les acteurs religieux et traditionnels dans la prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles » (New York, Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes).

Les avis exprimés dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement ceux d'ONU Femmes, des Nations Unies ou d'une de leurs organisations affiliées.

Remerciements : ce mémoire a été élaboré par le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, avec le soutien d'un donateur et les précieux conseils d'organisations de la société civile, du personnel d'ONU Femmes et des membres de notre groupe consultatif externe. En particulier, nous tenons à remercier le personnel des 10 projets du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, dont les connaissances, les rapports et les expériences concrets ont été essentiels à l'élaboration

de ce document. Ces projets comprennent [Alafia](#) au Togo, [Amref Health Africa](#) en Tanzanie, [Children's Life in Rural Areas \(CLiRA\)](#) en Côte d'Ivoire, [Episcopal Relief and Development](#) au Liberia, [Fundación Mundubat](#) en Colombie, [Psycho-social Counseling Center for Women](#) en L'Etat de Palestine, [Restless Development](#) au Népal, [Sindh Community Foundation](#) au Pakistan, [Trócaire](#) au Kenya et le [Women's Support Center](#) en Arménie.

À propos du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies : le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies) est le seul mécanisme mondial d'octroi de subventions consacré à l'éradication de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles. Géré par ONU Femmes au nom du système des Nations Unies depuis sa création en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies a versé près de 183 millions de dollars pour financer 572 initiatives dans 140 pays et territoires.



220 East 42nd Street
New York, New York 10017, USA

www.unwomen.org
www.facebook.com/unwomen
www.twitter.com/un_women
www.youtube.com/unwomen
www.flickr.com/unwomen